Mairie de SAINTE CATHERINE
58 Rue de Châteauvieux
69440 SAINTE CATHERINE

Procès-verbal du Conseil Municipal - Séance du mercredi 14 octobre 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le 14 Octobre à 20h15, le Conseil Municipal de la **Commune de SAINTE CATHERINE,** dûment convoqué le 08 Octobre 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry DAYDÉ, Maire.
PRÉSENTS : DAYDÉ Thierry, NAUMOWICZ Christelle, MANTEL-FORISSIER Élodie, BUISSON François, ROUCHON Virgile, PERRICHON Sandrine, DOBRESCU-WEISSE Natalia, HERAS Claire, FANJAT Nadine, MONTAGNY Éric, TIRARD Martin
EXCUSÉS : FARGEOT Julien donne pouvoir à MANTEL-FORISSIER Élodie, JACQUET Adrien donne pouvoir à DAYDÉ Thierry, ROQUET Annabelle
ABSENT : VILLE Florian
Secrétaire de séance : TIRARD Martin

Monsieur le Maire constatant que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte.

En vertu de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales, TIRARD Martin **est désigné secrétaire de séance.**
Ordre du jour :

- **Délibération 062** : Quote-part réseau unitaire – participation 2026 de la Commune
- **Délibération 063** : Approbation de la convention de participation aux frais du RASED des Monts du Lyonnais pour les années 2027/2028/2029
- **Délibération 064** : DIA Parcelle n°D615
- **Délibération 065** : DIA Parcelle n°D641
- **Délibération 066** : Création d'un poste d'adjoint technique territorial

N'apportant aucune observation, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2026.

Délibérations

Objet : Quote-part réseau unitaire – participation 2026 de la commune de SAINTE-CATHERINE
Pour rappel, la CCMDL est compétente en matière d'assainissement collectif et les communes conservent la compétence eaux pluviales. Les eaux usées et les eaux pluviales ne transitent pas toujours dans des réseaux de collecte séparés : ces réseaux sont dits unitaires.
Depuis le 1er juillet 2022, l'exploitation des réseaux et des ouvrages d'assainissement a été confiée à SUEZ Environnement dans le cadre d'une DSP et SUEZ facture chaque année à la communauté de communes une quote-part liée à ces eaux claires qui transitent dans les réseaux unitaires
Il était prévu que ce montant soit revu annuellement en fonction de la réduction effective des réseaux unitaires du territoire.
Le montant appelé par SUEZ pour l'année 2026 s'élève à 46 722.98€ à répartir au prorata du linéaire de réseaux unitaires par commune soit 118.33€ pour la commune de SAINTE-CATHERINE
Monsieur/ Madame le Maire propose au conseil municipal d'en délibérer.
LE CONSEIL COMMUNAL
Vu la délibération communautaire n° 19-0936 du 24 septembre 2019 actant le transfert de la compétence assainissement collectif,
Vu la délibération communautaire du 15 septembre 2026
Vu le tableau présenté ci-dessous,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants, **DECIDE**

1) **FIXE** le montant de la participation de la commune à la gestion des eaux pluviales selon le montant appelé par SUEZ auprès de la CCMDL et le nombre de mètres linéaires de réseaux unitaires actualisés de la manière suivante :

	Réseau unitaire 2025 Kml actualisé	Participation actualisée (391,65) €/kml)	**Réseau unitaire 2026 Kml actualisé**	**Participation actualisée (118.46 kml soit 394,42€/kml)**
SAINTE-CATHERINE	0.3	117.00€	0.3	118.33€

2) **CHARGE** l'ordonnateur et le comptable public, chacun en ce qui le concerne, de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

20h35 arrivée de DOBRESCU-WEISSE Natalia

OBJET : DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER PARCELLE N° D615

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 15,
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.210-1, L.211-1 et suivants et R.211-1 et suivants,
Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune, rendu public approuvé le 21 Juin 2007,
Vu la modification n° 1 du PLU approuvée le 16 Septembre 2011 - applicable le 7 Octobre 2011,
Vu la modification n° 2 du PLU approuvée le 12 Septembre 2014 - applicable le 23 Septembre 2014,
Vu la révision du PLU approuvée le 2 Juillet 2020 - applicable le 18 Juillet 2020
Vu la modification du PLU approuvée le 21 février 2025 - applicable le 11 avril 2025
Vu la délibération n° 2020-046 du 2 Juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a institué le droit de préemption urbain sur le territoire de la commune,
Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 25 septembre 2026, concernant la parcelle n° D615 pour une superficie totale de 66 m²,

- Parcelle D615 classée en zone UA.
- Située à Sainte Catherine 69440 – 54, Chemin de la rivière Platte

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**
DECIDE à l'unanimité de ne pas préempter sur la parcelle D615 pour une superficie totale de 66 m².

OBJET : DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER PARCELLE N° D641

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 15,
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.210-1, L.211-1 et suivants et R.211-1 et suivants,
Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune, rendu public approuvé le 21 Juin 2007,
Vu la modification n° 1 du PLU approuvée le 16 Septembre 2011 - applicable le 7 Octobre 2011,
Vu la modification n° 2 du PLU approuvée le 12 Septembre 2014 - applicable le 23 Septembre 2014,
Vu la révision du PLU approuvée le 2 Juillet 2020 - applicable le 18 Juillet 2020
Vu la modification du PLU approuvée le 21 février 2025 - applicable le 11 avril 2025
Vu la délibération n° 2020-046 du 2 Juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a institué le droit de préemption urbain sur le territoire de la commune,
Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 18 septembre 2026, concernant la parcelle n° D641 pour une superficie totale de 1 777 m²,

- Parcelle D641 classée en zone N (53%) et zone UB (47%).
- Située à Sainte Catherine 69440 – 109, Rue de la Guinande

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**
DECIDE à l'unanimité de ne pas préempter sur la parcelle D641 pour une superficie totale de 1 777 m².

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTON DE PARTICIPATION AUX FRAIS DU RASED POUR LES ANNÉES 2027 – 2028 - 2029

Monsieur le Maire présente le projet de convention de participation aux frais du Réseau d'Aides Spécialisés aux Elèves en Difficulté – RASED pour les années 2027, 2028 et 2029.
19 communes des Monts du Lyonnais sont adhérentes au RASED pour leur école publique. Le budget prévisionnel de fonctionnement et d'équipement sur le territoire de la CCMDL a été validé par l'Inspection de l'Education Nationale à hauteur de 1€ par enfant.
Afin de simplifier la gestion du RASED, la Commune de Saint Martin en Haut versera l'intégralité de la subvention au RASED soit 4 401€ et récupèrera auprès des autres communes leur contribution en proportion des

effectifs de leur école primaire publique, soit pour la commune de Sainte Catherine : 41.00€ pour 41 élèves.
Vu la convention, Monsieur le Mairie demande de se prononcer sur cette convention.
Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE à l'unanimité** la convention de participation aux frais du RASED pour les années 2027, 2028 et 2029.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.
- **VERSERA** la somme correspondante à sa contribution soit 41.00€
- **PREND ACTE** que cette convention, dont un exemplaire sera annexé à la présente délibération, se terminera le 30 juin 2029.

OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du comité social territorial. Compte tenu de l'accroissement d'activité constaté, il convient de renforcer les effectifs du service technique.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
1. La création d'un emploi d'adjoint technique territorial, à temps complet, à compter du 01/01/2027.
Cet agent assurera des fonctions d'agent technique polyvalent en milieu rural avec entre autres les missions suivantes :

- Entretiens des espaces verts et de la voirie communale
- Entretiens des bâtiments communaux
- Petits travaux de plomberie et d'électricité
- Déneigement

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie *C* de la filière technique, au grade d'adjoint technique territorial. Ce poste est également ouvert aux contractuels dans l'hypothèse où aucun agent titulaire ne postulerait. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique territorial.
2. De modifier ainsi le tableau des emplois.
3. D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Questions diverses

- **SAFER :** Désignation d'un élu référent : Le Conseil Municipal désigne monsieur Éric MONTAGNY, Titulaire référent.
- **Sainté-Lyon :** Compte rendu de la réunion, amélioration des toilettes et mise en place d'une navette, augmentation des indemnités pour les associations. Amélioration des accès (passes) grâce à la lecture des plaques d'immatriculation. Prise en charge des repas et des vestes pour tout le monde et création d'une soirée de remerciements. Pour la partie communale, il faut la présence de 12 personnes.
- **Vente actée du terrain du lotissement du petit verger :** La signature chez le notaire a eu lieu. Vente d'un terrain de 3 mètres pour le déneigement.
- **Borne électrique de la rue des jonquilles :** Elle devrait être posée par le SYDER courant décembre 2026 ou janvier 2027.
- **Régulation des pigeons :** Aucun n'arrêté ne sera pris.
- **Festival un Mouton dans le ciel du 10 au 25 avril :** L'association La Fabrik demande la possibilité d'organiser un spectacle à la salle des Fêtes. Une participation Communale sera demandée. Le Conseil Municipal donne son accord mais indique que l'association devra voir pour la disponibilité de la Salle.
- **CCMDL :** Présentation du rapport annuel de la qualité du service d'assainissement collectif. Ce rapport est disponible en mairie.
- **Pelée VTT :** Remerciements de l'association pour l'accueil et la mise à disposition des équipements communaux lors de la 69ème édition qui s'est déroulée les 7 et 8 juillet 2026.
- **USDM :** Compte rendu de la réunion de l'association. 170 licenciés, il y a une baisse des licenciés, environ 10%. Tenue de 20 manifestations sur l'année. Budget annuel environ 159 milles euro. L'association souhaiterai que la mairie prenne en charge les factures d'achat du gaz. Elle souhaite la mise en place d'une convention pour la gestion de la buvette.
- **CCMDL :** Afin de réaliser les travaux de la ferme Saint-Luc, la mairie devra se porter acquéreur du

terrain de monsieur DUSSURGEY où sera installée la pompe de relevage.

- **CAUE :** Concernant le projet de la Halle des têtes Plates, une convention d'accompagnement sera prise. Estimation de 9 jours de travail, mais 8 sont prise en charge par le CAUE. Le coût est estimé à 700.00€. Une délibération sera prise au prochain Conseil Municipal.
- **Réseau des bibliothèques :** Le réseau intercommunal est prolongé. Cette année la participation communale sera augmentée de 25.00€.
- **CCMDL :** L'intercommunalité réfléchie à la mise en place d'un PLUI sur son territoire.
- **Panneau d'affichage d'opinion** : Vu l'obligation règlementaire, un panneau sera fabriqué et posé par les employés techniques sur le parking du stade.
- **Député Jean-Luc FUGIT :** Proposition d'une visite de l'assemblée Nationale le jeudi 03 décembre à 12h30 pour une durée de 1h30. Réservation obligatoire avant le 06 novembre, limitée à 50 personnes.
- **Achat groupé granulés de bois :** En raison du délai trop court pour sa mise en place cette année, la commission va travailler sur ce service l'année prochaine.
- **SENAT :** Remerciements suite aux élections.
- **Abattage des 3 cèdres morts du parc des écureuils** : Le devis a été signé avec la société Lorange. Les travaux devraient se tenir courant novembre. Réflexion sur le devenir du parc des écureuils, plantation d'arbres, réfection des toilettes….
- **Radon** : L'analyse sera réalisée par la société Socotec à partir du 20 octobre pour une durée de 3 mois.
- **Vœux du Maire :** Le 17 janvier 2027.
- **Mesures préfectorales dans le cadre des zones de prédation du loup :** Présence confirmée d'une meute de loups dans le Pilat. Formation de 17 lieutenants de louveterie.
- **Festilaine** : Le Conseil Municipal confirme la gratuité des bâtiments communaux mis à disposition pour la tenue de ce festival qui se tiendra les 03 et 04 avril 2027.

Tour de table

Virgile ROUCHON

CCMDL : Compte rendu de la commission transport de la CCMDL. Mise en place du transport à la demande au 01/01/2027 via le SYTRAL, avec un ramassage à point fixe pouvant desservir les Communes de Saint-Martin-En-Haut, Saint-Symphorien-Sur-Coise et Givors. Le transport social est maintenu.
Ventilateurs : La demande de subvention auprès d'ENEDIS a été faite, nous sommes en attente de leur réponse. La Commune a reçu un devis pour la pose ainsi que le raccordement électrique.
Lycée : Le Lycée sectorisé de la Commune est celui de Givors. Les enfants étant scolarisé au collège de Saint-Martin-En-Haut une nouvelle sectorisation avec le lycée de Chazelles-sur-Lyon sera demandée au recteur de l'académie.
Projet de l'eau : Les étudiants interviendront sur la Commune après les vacances de la toussaint.

Sandrine PERRICHON

Com fêtes et cérémonies :
Noël : De nouvelles décorations de noël ont été commandées.
Concert église : Le concert a été très apprécié par les 25 personnes présentes. L'acoustique de l'église est très favorable aux concerts.
11 Novembre : Informations à faire passer aux écoles. Lecture des noms.
14 juillet : En préparation pour l'année 2027.
Classes en 7 : La question se pose sur utilisation de la Licence IV détenue par la Mairie.

Élodie MANTEL-FORISSIER

Bulletin municipal : La commission est en attente du retour des articles, la date limite est fixée au 15 novembre 2026. Une réflexion est engagée concernant la page centrale.
Écoles : Les échanges entre les deux écoles se passent bien, et le travail des élus est salué par les deux directrices. Conseil d'école de l'école publique le mardi 03 novembre.
Dates Conseil Municipal : Elles seront fixées lors du prochain Conseil Municipal.

Éric MONTAGNY

Parc des écureuils : Le devis concernant la remise en état des toilettes sera étudié par la commission bâtiment.

Découverte Chasse : Ce samedi matin (17 octobre) ouverture aux personnes intéressées, rendez-vous à 07h30 pour un départ à 08h30 au local chasse, pour la découverte d'une battue.

François BUISSON
Commerces : Différents devis ont été demandés et seront étudiés par la commission.

Nadine FANJAT
Marianne : Le Conseil Municipal choisie la Marianne DORIOT, buste blanc. Le devis sera envoyé pour passer commande, pour un montant de 312.96€.
Espace Naturel : Compte rendu de la réunion sur la conservation des espaces naturels sensibles.

Christelle NAUMOWICZ
Groupe de l'eau : Groupe de travail ouvert aux gens extérieurs. Réalisation d'un formulaire à destination des agriculteurs.
Distributeur de pizza : La commune a reçu le devis du SYDER concernant le raccordement au réseau électrique. En raison des montants importants la commission a lancé une réflexion sur la faisabilité du projet.
Distribution des sacs poubelles : La date de la distribution des sacs est à fixer.
Commission Déchets : La nouvelle poubelle de tri a été reçue et posée à l'étang.

Claire HERAS
Dossiers patients : Les dossiers restant pourraient être distribués durant la distribution des sacs poubelles.

Réunion

Prochain Conseil municipal — Le mercredi 18 novembre à 20h15 en mairie

Fin de séance à 23 h 45

Le secrétaire de séance — Le Maire

TIRARD Martin — Thierry DAYDÉ

Publié sur le site internet de la commune le :
Affiché le :